

IALLAISIEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°439 Juillet-Août 2023



Les actualités de juillet-août

Samedi 1er juillet : 12h00, kermesse de la coopérative scolaire, sous la Halle Dimanche 2 juillet : 8h00, concours inter sociétés par la Pétanque, au boulodrome

Vendredi 14 juillet : 18h15, commémoration de la Fête Nationale par La Grappe, La Jeunesse

et la Municipalité

Jeudi 27 juillet : 19h30, Conseil municipal, salle Jean-Antoine Lépine

Samedi 5 août : 11h00, pique-nique de Poivre et Sel sous la Halle





Vie pratique

Des messes sont célébrées en l'église de **Thoiry** tous les **samedis à 18 heures** à l'exception du 15 juillet, du 19 août.

Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications, en fonction des événements et du ministère.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail au père Ishaq BARKAT :

ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au 04 50 41 20 86

Messes de juille	t/août		Cultes de juille	et/août	
dimanche 2.07	Challex	10h00	dimanche 2.07	Divonne	10h00
dimanche 9.07	Collonges	10h00	dimanche 9.07	Ferney	10h00
samedi 15.07	Croix du Reculet- Thoiry	11h00			
dimanche 16.07	Farges	10h00	dimanche 16.07	Divonne	10h00
dimanche 23.07	Peron	10h00	dimanche 23.07	Ferney	10h00
dimanche 30.07	Pougny	10h00	dimanche 30.07	Ferney	10h00
dimanche 6.08	Saint Jean de Gonville	10h00	dimanche 6.08	Divonne	10h00
dimanche 13.08	Challex	10h00			
mardi 15.08	Thoiry	10h00	mardi 15.08	Ferney	10h00
mardi 15.08	Farges-la Croix des Frasses	12h00			
Samedi 19.08	Saint Jean de Gonville	18h00			
dimanche 20.08	Thoiry	10h00	dimanche 20.08	Divonne	10h00
Samedi 26.08	Thoiry	18h00			
dimanche 27.08	Collonges	10h00	dimanche 27.08	Ferney	10h00



Agenda challaisien 2023

		Juill	et 2023	
Coopérative scolaire	samedi 1 ^{er}	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine et Halle	Kermesse
La Pétanque	dimanche 2	dès 8h00	Halle et Boulodrome	Concours inter sociétés
La Grappe, La Jeunesse La Municipalité	vendredi 14	dès 18h30	Salle Jean-Antoine Lépine et la Halle	Commémoration du 14 juillet
La Municipalité	Jeudi 27	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Conseil municipal

		Ac	oût 2023	
Poivre et Sel	samedi 5	11h00 à	Halle	Pique-nique canadien
		16h00		ouvert à tous

		Septen	ıbre 2023	
USC	samedi 2 et	À définir	Halle	Vogue
	dimanche 3			
Poivre et Sel	dimanche 17	15h00 à 19h00	Salle Jean-Antoine Lépine et la Halle	10e anniversaire de Poivre et Sel
Les Bourrus	dimanche 24	11h30	Mucelle	Fête des Bourrus

Mot du maire

Challaisiens, Challaisiennes,

A l'heure où mes confrères s'attellent à dresser leur bilan, à mi-mandat, sachez que pour Challex nous nous efforçons de lister et prioriser ce qui va nous occuper les 3 prochaines années, tout en traitant les affaires courantes. Déjà 2 mois écoulés et nous n'avons pas chômé, un vrai marathon pour les élus tant au niveau de la Commune que de l'Agglo.

Nous avons dû gérer différents événements tels que les festivités organisées par la Jeunesse qui ont nécessité une attention toute particulière au niveau de la sécurité. Mais pour la plus grande joie des Challaisiens, elles ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions.

En parallèle, nous avons rencontré plusieurs associations via leur Assemblée Générale ou lors de manifestations. (La Chasse, le Sou des écoles, La Gym, Le Foot, La Lyre, Les Bourrus, La Campanella...)







La commission environnement n'a pas échappé au mouvement, elle a été sollicitée par des organismes externes concernant la mobilité, l'écologie, la sécurité sans oublier les déchets qui nous ont préoccupés.



Nous avons reçu à deux reprises Monsieur le Sous-Préfet, la première fois à l'issue de notre élection pour faire connaissance et la deuxième fois accompagnant d'une délégation du CERN.



Enfin, l'épisode des pluies diluviennes qui ont frappé Challex et inondé Le Moulin reste le phénomène le plus marquant. Face à l'ampleur des dégâts, rapidement, nous avons pris des décisions sur recommandation des pompiers afin de débloquer la situation. Je profite de ces quelques lignes pour remercier les pompiers de Bourg, Belley-Seyssel, Thoiry, Crozet, Ferney et Gex qui ont été mobilisés car il faut rappeler que ce sont tous des bénévoles.

Mot du maire







Mais Challex a le don de se relever et l'été sera l'occasion de se retrouver en terrasse et de célébrer notre 14 juillet. Alors, le Conseil se joint à moi pour vous souhaiter une belle saison estivale, mais n'oublions pas de respecter nos voisins lors de soirées animées. Je rappelle que l'utilisation de feux d'artifice est règlementée alors, s'il vous prenait l'envie d'en faire merci de vous renseigner en mairie. Merci pour vos encouragements, votre soutien et je vous dis à la rentrée!

Aline Hofer Favre, Maire

INVITATION

COMMÉMORATION DE LA FÊTE NATIONALE

Vous êtes cordialement invité(e) à vous associer <mark>à</mark> la commémoration de la fête nationale qui se déroulera à **Challex** :

LE VENDREDI 14 JUILLET 2023

Le programme sera le suivant :

18h15 rendez-vous place de la mairie

18h30 : défilé de la Lyre depuis la mairie jusqu'à la Halle pour une prestation musicale

Cérémonie officielle et vin d'honneur sous la Halle (salle Jean-Antoine LÉPINE en cas de mauvais temps)

Ensuite, place à la fête organisée par la Grappe et la Jeunesse challaisienne

A la tombée de la nuit, feux d'artifice offerts par la commune

CANICULE

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Canicule, fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

Pendant les fortes chaleurs. Protégez-vous.

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi).
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif),
- Mouillez-vous le corps,
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit,
- Privilégiez les activités douces et sans effort,
- Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante,
- Evitez les boissons alcoolisées,
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches et des plus fragiles.

En cas de malaise, appelez le 15 Numéro vert Canicule info service activé lors de fortes chaleurs : 0800 06 66 66

Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermorégulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température.

Quand ces mécanismes sont débordés, des pathologies liées à l'exposition à la chaleur se manifestent :

- insolation,
- crampes,
- déshydratation,
- coup de chaleur,
- voire décès.

Cela concerne essentiellement :

- les personnes âgées,
- les femmes enceintes,
- les enfants en bas âge (moins de 6 ans),
- les personnes souffrant de maladies chroniques,
- les personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes surexposées,
- les personnes précaires, sans abri,
- les personnes vivant dans des conditions d'isolement, les personnes vivant en milieu urbain dense,
- les travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur,
- les sportifs, notamment de plein air, ou en espaces clos et fermés mal ventilés ou non climatisés, dont les efforts physiques intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur,
- les populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant.

Cependant, plus l'intensité de la chaleur va se faire ressentir et plus la part de la population éprouvant des difficultés à maintenir une thermorégulation efficace va augmenter : c'est l'ensemble de la population, même jeune et en bonne santé, qui va être concernée lorsque la température va grimper et que des canicules voire des canicules extrêmes vont se produire.

Attention aux baignades!

Risques de noyades : en France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1000 décès. Les enquêtes épidémiologiques montrent que le nombre quotidien de noyades accidentelles augmente pendant les périodes de fortes chaleurs. Chaque été, 500 enfants sont victimes de noyades. Equipez les enfants de dispositifs de sécurité (brassards gonflables) et ne les quittez pas des yeux même pendant quelques secondes!





CAMBRIOLAGES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

Ne tentez pas le diable!

Fermez vos portes et fenêtres à clé en cas d'absences. **Simulez** une présence dans votre domicile (radio ou télévision allumées).

Avant de partir en vacances :

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Prévenez vos voisins ou un proche afin qu'il fasse « vivre » votre domicile (ouverture et fermeture des volets, ramassage du courrier) en cas de longue absence.

Restez discret sur vos périodes d'absence.

Tondez votre pelouse avant votre départ.

Ne laissez pas de messages concernant votre absence sur votre répondeur, sur votre compte Facebook, par tweet ainsi que sur votre E-mail.

Rangez : ne laissez pas des outils à l'extérieur. **Evitez** les boites à clés dans l'entrée ou le vide poche de votre véhicule

Rangez plutôt dans un placard votre sac à main et vos clés

Cachez vos bijoux et prenez les en photos.

Mettez en lieu sûr vos factures et relevés de banque. Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile.

Adhérez au dispositif:

« OPERATION TRANQUILLITE VACANCES »

C'est gratuit. Cela fonctionne toute l'année, pas uniquement pendant les vacances scolaires.

Associez un proche ou un voisin qui viendra contrôler en plus de la gendarmerie.

Réagissez:

Faites le 17 en cas d'évènements :

- Démarchage,
- repérage,
- véhicule suspect,
- personne suspecte dans votre quartier,
- soyez précis dans vos descriptions.

Méfiance:

Ne laissez pas de visiteurs se promener dans votre domicile (hommes, femmes, enfants, démarcheurs de tout type).

Exigez toujours une carte professionnelle (gendarmes, éboueurs, facteur, policiers, commerciaux...).

N'allez pas vérifier si votre argent ou vos bijoux sont toujours là en présence de visiteurs.

Si vous êtes victimes de cambriolage Ne touchez à rien, faites le 17

Si les cambrioleurs sont toujours à l'intérieur ou vous réveillent, **gardez votre calme**, ne prenez aucun risque et retenez un maximum d'éléments d'identification (morphologie, accent, habillement, paroles...)

- **Faites opposition** sur vos moyens de paiements s'ils ont été volés,
- **Déposer plainte à la gendarmerie** en amenant tous les documents nécessaires (assurance, factures, photographies des objets...),

Participation citoyenne, pour un engagement solidaire

La municipalité et la gendarmerie nationale avait organisé le 14 mai 2019 à salle Jean-Antoine Lépine une réunion d'information sur le dispositif de participation citoyenne sur le territoire de notre commune. Cette réunion a rassemblé près de 40 personnes du village prêtes à devenir acteurs de notre sécurité.

Ce dispositif promeut la solidarité entre habitants sous la responsabilité de la gendarmerie de Thoiry dans la prévention des cambriolages, des vols, des dégradations volontaires, du trafic de stupéfiants...

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer la gendarmerie de Thoiry de tout fait anormal. Pour cela, il est nécessaire de contacter le 17 pour provoquer l'intervention des gendarmes. Ce dispositif de participation citoyenne n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre.

Si vous voulez faire partie de l'équipe des voisins vigilants, vous pouvez téléphoner à la gendarmerie de Thoiry au 04 50 42 12 01.



La nuit est belle édition 2023

Comme l'année dernière, Challex participera à cette opération qui consiste en l'extinction de l'éclairage public de plus de 200 communes du Grand Genève.

C'est une opération festive et pédagogique où la sensibilisation joue un rôle crucial pour prendre conscience des impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif et adapter nos pratiques.

Pour en savoir plus : https://www.lanuitestbelle.org
Les détails de l'opération 2022 : https://
www.lanuitestbelle.org/wp-content/uploads/2023/05/
Bilan LNEB 2022.pdf

Dans un contexte de forte hausse du coût de l'électricité, le Conseil municipal a engagé plusieurs pistes de réflexion pour diminuer la consommation énergétique à Challex.

L'une d'entre elles est de généraliser l'extinction des luminaires au cœur de la nuit, comme le font d'ailleurs de nombreuses communes en France et dans le Pays de Gex.

Une réflexion est en cours sur ce sujet. Des test seront faits au préalable.

Une autre piste est l'installation de panneaux solaires. A ce titre, le conseil de la SEMLEA (société d'économie mixte départementale https://semlea.fr) a été sollicité.

La SEMLEA finance, construit et exploite les centrales photovoltaïques au sol, en toiture de bâtiments publics et privés ou par la pose d'ombrières. L'objectif de la SEM est de permettre à toutes les collectivités de mobiliser tous les fonciers disponibles pour atteindre les objectifs ambitieux.

Nous vous livrerons prochainement ses conclusions sur l'opportunité (coût/économies) d'installer des panneaux photo voltaïques sur certains bâtiments de Challex.





Légende :

-Avant/Après : deux photos prises du Salève pendant l'opération 2022.

Photo:

Le DL/Greg Yetchmeniza et Grand Genève/Gilles Bertrand

Le compte-rendu intégral et approuvé par le Conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site <u>www.challex.fr</u>.

Conseil municipal du 15 mai 2023

Présents: Aline Hofer Favre – Michel Peter – Jocelyne Blazer Beltran – Jean-Pierre Szwed – Brigitte Fleury – Corentin Rinaldi – Patricia Altherr – Cédric Hernalsteens – Yoann Furnon - Françoise Sudan – Martial Meda – Raquel Cajaraville Ortigueira – Nolwenn Sudan – Marie-Julie Maillefer - Marie-Julie Seneze, Sandrine Shaw, Cyrielle Chamot

Absents ayant donné procuration: Nicolas Jan (procuration à F. Sudan) - Xavier Maire (procuration à M. Peter)

Délibération n°35-2023 : désignation d'une secrétaire de séance :

À l'unanimité, Jocelyne Blazer Beltran est désignée secrétaire de séance

Approbation du CR du 20.04.2023:

Quelques rectifications à apporter, notamment sur les numéros des délibérations 32, 33 et 34 (numérotation double)

Il est demandé aux élus qui souhaitent recevoir les dossiers de préparation des réunions du Conseil municipal en version « papier » de se faire connaître auprès du secrétariat.

Délibération n° 36-2023 : actualisation de la convention de gestion de la bibliothèque.

Mme le maire rappelle que la gestion de la bibliothèque municipale a été déléguée à l'association « Point Virgule » lors de la création de celle-ci en 1991. La dernière mise à jour de la convention avait été actée le 05/11/2018, et s'avère à ce jour obsolète, notamment en raison du changement du bureau de l'association.

Après échanges avec les membres du bureau de l'association, et compte tenu des préconisations émises par les services de la direction de la lecture publique du Conseil départemental, il a été convenu de modifier et réactualiser la convention selon le projet joint en annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 37-2023 : Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque.

Mme le maire expose à l'Assemblée que, dans le prolongement de la réactualisation de la convention de gestion de la bibliothèque municipale par l'association « Point Virgule », il est nécessaire de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque. En effet, compte tenu du changement du bureau de l'association, ainsi que des préconisations du Conseil départemental, avec lequel la commune est liée par convention, un certain nombre de points doivent être réactualisés, notamment au regard de la tarification, la gratuité du service étant préconisée.

A l'issue des discussions, le règlement est approuvé avec le principe de la gratuité généralisée de l'adhésion à la bibliothèque (au service), avec 3 abstentions.

Délibération n°38-2023 Convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque publique.

Mme le maire rappelle que le Département de l'Ain accompagne les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de lecture publique, par le biais d'une offre de services. Les associations ayant conventionné avec les communes s'engagent aussi à respecter le cahier des charges établi.

Mme le maire donne lecture du bilan effectué par le Conseil départemental sur les moyens mis à disposition par les communes du département, ce bilan laissant apparaître que la commune de Challex met des moyens conséquents dans le service, plus élevés sur plusieurs points comparativement à la moyenne départementale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 39-2023 : définition des modalités d'exploitation des emplacements pour la vente ambulante sur le domaine public de la commune

Mme le maire informe l'Assemblée que la commune est fortement sollicitée, depuis quelques mois, par des commerçants souhaitant exercer des activités de vente ambulante sur la commune.

Elle rappelle que le stationnement de véhicules sur le domaine public de la commune nécessite l'octroi d'un arrêté d'autorisation de stationnement délivré par le maire.

Par ailleurs, les articles <u>L. 2125-1 à L. 2125-6</u> du code général de la propriété publique indiquent que l'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Au vu du développement de ces activités, il apparaît nécessaire que l'ensemble des règles d'usage de l'espace public à des fins commerciales fassent l'objet d'un cahier des charges qui devra être approuvé par les parties avant autorisation, par le maire, d'occupation du domaine public de la commune. M. Peter rappelle la différence entre les licences d'exploitation pour les boissons, distinguant celles qui permettent de vendre de l'alcool.

Dans le cas présent, les exploitants pourraient vendre de la bière.

S'agissant de la redevance, il faudra prendre en compte la consommation électrique de façon forfaitaire (interdiction pour la commune de « vendre » de l'électricité).

Pour le marché du mardi, les commerçants installés sous le Halle paient une redevance de 50€/an.

Cédric Hernalsteens demande si on définit la redevance ce soir, et précise qu'il faut arrêter les modes de raccordements et prévoir deux prises, une pour chaque camion (une à la Challaisienne et l'autre à l'armoire électrique).

Les conventions prévoient une clause sur le rendu des lieux : si pas de nettoyage, annulation de la convention.

Françoise, demande à ajouter dans la rubrique « hygiène et propreté », qu'ils doivent gérer les déchets dans le périmètre de leur véhicule.

La délibération est approuvée avec 1 abstention.

Délibération n°40-2023 : désignation d'un représentant et d'un suppléant pour représenter la commune de Challex au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal du 2 avril 2023, l'Assemblée est appelée à désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant.

J.P Szwed s'est porté volontaire pour être représentant titulaire et Yoann Furnon se propose comme suppléant.

JP Szwed explique ce que représente cette commission dans ses grandes lignes, à savoir la gestion du service de l'eau et de l'assainissement, avec notamment un sujet relatif aux échanges entre la **Suisse** et la **France**. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 41-2023 détermination du nombre de membres du Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme le maire rappelle que le CCAS est dirigé par un Conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (CASF art. L 123-6). L'élection et la nomination des membres du Conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R 123-10).

Le Conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Il comprend **en nombre égal, au maximum, 16 membres** (il n'y a pas de seuil minimum).

Se portent volontaires : Brigitte Fleury, Sandrine Shaw, Michel Peter et Françoise Sudan.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide que le nombre de membres du CCAS sera de 9 (2x4 plus Mme le maire, présidente).

Délibération n° 42-2023 : Poursuite d'un bail rural

Mme le maire informe l'Assemblée que le bail rural signé entre Monsieur Pierre Vuaillat et la commune de Challex, concernant la parcelle cadastrée A 323, sise Bois Gambet, doit être régularisé à la suite du décès de l'exploitant le 21 mai 2020.

En l'absence d'opposition de la mairie, il convient d'entériner la poursuite de l'activité par la signature d'un nouveau bail au nom de M. Gérard Vuaillat.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 43-2023 : Création d'une commission non permanente pour la rédaction du règlement intérieur de la commune

Mme le maire rappelle qu'en application de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

A cet effet, elle propose la constitution d'une commission communale non permanente chargée de réaliser un projet de règlement à soumettre à l'Assemblée avec Patricia Altherr, Cédric Hernalsteens, Michel Peter, Jocelyne Beltram Blazer.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°44-2023 : approbation du devis pour le feu d'artifice du 14 juillet 2023

Mme le maire rappelle que, dans le cadre des festivités du juillet, la commune a coutume de solliciter une entreprise pour la réalisation du feu d'artifice. il est proposé au Conseil municipal de valider le principe du financement de l'opération dès à présent.

La société a proposé un programme dont le coût total s'élève à 4 300 € TTC de 11 minutes avec musique. La municipalité a voté une somme de 5 000 Euros.

La délibération est votée à l'unanimité.

Rapport des commissions.

Commission Urbanisme:

Prendre contact avec le Conseil départemental – service des routes), au sujet de deux constructions en bordure de la route départementale (rue des Fontanettes et route de Pougny).

Commission Sécurité :

Règlementation: l'interdiction **par un arrêté** de circulation des PL + 9 tonnes soulève des problèmes. Protocoles de l'usage des salles de location à travailler. Examen de la conformité des aires de jeux, contrôle des points incendie.....

Commission Education:

Nettoyage d'été de l'école à prévoir.

Enlever les films des fenêtres.

Souche à enlever dans la cour de la maternelle (Mme le maire précise qu'il faut faire établir des devis pour cela).

La directrice de l'école aimerait un préau ou un grand arbre.

La porte du chalet abritant les jeux et les vélos nécessite des travaux car trop facile à forcer (vols de vélos). De nouveaux vélos vont arriver et il serait bien que ce soit sécurisé.

La sonnette de l'école ne fonctionne pas comme celle du périscolaire.

Les boîtiers d'alarme ne fonctionnent pas. Les piles classiques se déchargent trop vite, étudier l'utilisation de piles rechargeables (à voir avec les commissions sécurité et bâtiment).

Matériel : demande d'une table avec banc intégré pour le primaire, celle qui a été récemment achetée est trop petite et conviendrait plutôt aux maternelles.

Fuite dans les toilettes de l'école.

Garderie : problèmes de robinets et stores défectueux. Souhait de remettre des poules avant l'été.

Commission Voirie:

Rencontre avec les agents à organiser, et réflexion sur l'organisation de leur travail.

Établir des fiches navettes et fixer les priorités : salle Jean Antoine Lépine – foot – rue des Prairies – cimetière.

Questions sur la réglementation des dos d'ânes (légalité).

Commission Environnement:

Installation de panneaux solaires : contacter des entreprises qui travaillent avec les collectivités locales.

Quid de l'arbre de l'école.

Réunion avec Apicy, développement du réseau cyclable dans le pays de Gex : nous pourrions profiter de subventions de la Suisse. Plan en élaboration pour tout le pays de Gex qui intégrera tous les villages.

Commission Personnel:

13 employés pour une bonne part à temps partiel (notamment dans le périscolaire).

3 services : administratif, périscolaire, techniques.

2 personnes de l'administratif seront parties au 1^{er} juillet : 1 agent en disponibilité va réintégrer les services au 1^{er} juillet 2023, un poste sera donc vacant dans l'attente de candidatures.

Commission Bâtiment:

Beaucoup de problèmes dans tous les bâtiments de la commune, Auberge, Poste, École.

Faire le bilan énergétique des bâtiments.

Commission Association:

Concert de la Lyre : très bien.

Commission Communication

Discussions autour du Petit Challaisien : le fonctionnement avec le comité de lecture, l'imprimeur et la municipalité.

Une secrétaire s'occupe du site internet de la commune.

Discussions sur les différents modes de communication sur la commune auprès des habitants, associations : site internet, facebook.

Mise en place d'un programme pour les différents RDV des commissions afin que ceux-ci ne se chevauchent pas (agenda partagé, Google drive). Nolwenn Sudan et Michel Peter s'en occupent.

Revoir les panneaux d'affichage dans la commune, la modification du graphisme du blason de Challex, les affiches de communication des associations (suggestion d'un bandeau commun en bas des affiches), évènements et manifestations.

La communication, c'est aussi le choix et l'envoie des cartes de vœux.

Commission Sécurité:

Courrier d'un habitant de la rue des Prairies avec une demande de rajouts de pots de fleurs afin de faire ralentir les véhicules empruntant cette voie étroite.

Rencontre avec l'association APICY (Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex). Lors de cette rencontre, il a été expliqué les différentes dimensions entre une bande cyclable avec un marquage au sol d'au moins 1,50 à 2 mètres de largeur au sol, une piste cyclable avec au moins 2 à 2,50 mètre de largeur, 3,50 si unidirectionnelle et une voire verte avec au moins 3,50 de largeur voir 5 mètres si bidirectionnelle.

Avec de telles dimensions, il est difficile de faire des pistes cyclables dans les rues du village.

Discussion sur les diverses possibilités afin de faire ralentir les véhicules, faire respecter les stops et protéger les piétons : des feux tricolores intelligents, des chicanes, des ralentisseurs, des pots de fleurs, des plateaux, limiter la vitesse dans le village tout en prenant en compte des transports scolaires, les camions de livraison, les tracteurs...

Mettre en place des radars...Après évocation, sont ressorties principalement les rues de Confignon, Saint Maurice, Champ Nova, La Craz, Dardagny, Les Prairies...

Patricia Altherr rappelle que nous avons été élus pour les 3 ans à venir et nous ne pourrons pas sécuriser toutes les rues de Challex.

Nous avons aussi évoqué le panneau d'affichage devant la mairie qui est dangereux.

Michel Peter souhaite que la commune ait un droit à affichage sur l'abri de bus et va contacter les services de la **Région.**

Commission Finances:

Pas grand-chose à signaler par rapport au budget A noter prochainement le remplacement des 4 armoires électriques pour plus de 30 000€ (mise en conformité).

Info de fin de séance : les travaux prévus en 2024 par la Régie des Eaux, rue des Prairies pour mettre les compteurs d'eau sur la partie communale

Fin de séance à 21:58

Composition des commissions municipales

Finances-	Présidente : Aline Hofer Favre	Environnement	Présidente : Aline Hofer Favre
Budget	Vice-président : Michel Peter	Ecologie	Vice-président : Michel Peter
	Françoise Sudan		Jean-Pierre Szwed
	Brigitte Fleury		Martial Meda
Urbanisme	Présidente : Aline Hofer Favre		Raquel Cajaravile Ortigueira
	Vice-présidente : Brigitte Fleury		Sandrine Shaw
	Patricia Altherr		
	Jean-Pierre Szwed	Association	Présidente : Aline Hofer Favre
	Jocelyne Blazer	Sports	Vice-présidente : Jocelyne Blazer
	Cédric Hernalsteens	Evènements	Martial Meda
Personnel	Présidente : Aline Hofer Favre		Françoise Sudan
	Vice-présidente : Françoise Sudan		Marie-Julie Seneze
	Patricia Altherr		Jean-Pierre Szwed
	Brigitte Fleury		Cyrielle Chamot
	Jean-Pierre Szwed		
Voirie	Présidente : Aline Hofer Favre	Communication	Présidente : Aline Hofer Favre
	Vice-président : Cédric Hernalsteens		Vice-présidente : Patricia Altherr
	Jean-Pierre Szwed		Michel Peter
	Corentin Rinaldi		Nolwenn Sudan
	Jocelyne Blazer		Françoise Sudan
	Patricia Altherr		
Sécurité	Présidente : Aline Hofer Favre	Education	Présidente : Aline Hofer Favre
	Vice-présidente : Patricia Altherr		Vice-présidente : Marie-Julie Seneze
	Jocelyne Blazer		Françoise Sudan
	Françoise Sudan		Sandrine Shaw
	Corentin Rinaldi		
Bâtiments	Présidente : Aline Hofer Favre	CCAS	Présidente : Aline Hofer Favre
	Vice-président : Jean-Pierre Szwed		Françoise Sudan
	Corentin Rinaldi		Brigitte Fleury
	Yoann Furnon		Sandrine Shaw
	Cédric Hernalsteens	<u> </u>	Michel Peter

⁴ habitants viendront compléter l'équipe du CCAS. Leurs noms vous seront communiqués ultérieurement.

CARNET



Théodore NEUBURGER-PRICE né à Genève (Suisse) le 8 mai 2023, fils de Mickaël NEUBURGER et d' Emma PRICE.



Mme Ghislaine CHARVET née à Challex le 16 septembre 1964, décédée à Seynod, commune déléguée d'Annecy (Haute-Savoie) le 15 mai 2023.

Monsieur Henri COUTURIER né à Vulbens (Haute-Savoie) le 2 avril 1925 décédé à Challex le 20 juin 2023.

Madame Georgette TOURNIER veuve BACHELARD, née à Sauverny (Ain) le 17 octobre 1927, décédée à Challex le 23 juin 2023.

Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



De futurs champions bien encadrés sur notre stade

Lorsque l'on arrive à Challex depuis la route de la Craz ou que l'on emprunte la route de Très la Salle, on ne peut manquer de les voir, tous ces enfants qui évoluent sur le terrain de foot, plusieurs fois par semaine, avec leurs éducateurs. Désireuse d'en savoir un peu plus sur leur activité, je me suis adressée au responsable d'un des groupes.

Bonjour Anthony, vous êtes éducateur, pouvezvous nous parler de cette occupation, demande-telle des compétences particulières ?

Anthony : comme tous mes collègues, je suis bénévole et aime le foot. J'ai moi-même été joueur. Il n'y a pas de compétence particulière à avoir, mais il faut être patient, pédagogue et avoir un bon relationnel avec les parents.

La fédération propose des modules de formation qui se déroulent sur un week-end et qui sont très instructifs. Là, on a un réel partage d'expérience avec des professionnels.

On voit beaucoup d'enfants courir sur le terrain les soirs d'entraînement ou le samedi, viennentils tous de Challex ?

Anthony: pour la plupart oui, mais nous avons aussi des jeunes des villages environnants comme Péron, Collonges, Pougny, Thoiry et Saint Genis-Pouilly, qui est le plus éloigné.

Il faut donc beaucoup de personnes pour les encadrer, comment se passe leur recrutement ?

Anthony : pincipalement de bouche à oreille. Nous avons à Challex des parents qui souhaitent suivre leurs enfants et récemment, nous avons eu des jeunes de 17/18 ans qui veulent s'investir.

Le tableau ci-dessous donne des détails sur l'organisation actuelle de l'école de foot jusqu'à la catégorie U13 :

	U7	U9	U11	U13
Age	dès 6 ans	9 ans	11 ans	13 ans
# Enfants	18	32	34	26
# Educateurs	3	5	6	8
# Equipes	2	4	2	2
# Entraînements	1/semaine	1/semaine	2/semaine	2/semaine
Matches	Plateau 4 équipes samedi matin	Plateau 4 équipes samedi matin	Plateau 4 équipes samedi matin	Match samedi après- midi
# Joueurs	4 + 2/3 remplaçants	5 + 2/3 remplaçants	8 + 3 remplaçants	8 + 3 remplaçants
Terrain	Aménagé	Aménagé	Demi terrain	Demi terrain

Le format du plateau est de 5 séquences de 10 minutes (4 matches et 1 jeu)

Que se passe-t-il après?

Anthony : nous aurons pour la saison 2023/2024 une équipe U15, qui est composée de 11 équipiers qui joueront sur un grand terrain. Une fois que l'on atteint l'âge de 18 ans, on peut faire partie de l'équipe senior. Il y en a deux à Challex, l'équipe 1^{ère} et la réserve. Ensuite, suivant la forme et l'envie (mais un âge

minimum de 35 ans), on peut passer en vétéran.

Les jeunes que vous formez restent-ils à Challex?

Anthony: actuellement la moyenne d'âge des équipes senior est de 22 ans et la majorité est issue du cru de l'USC. En ce qui concerne l'école, un enfant peut avoir de multiples raisons d'arrêter: trop d'activités, influence des copains, changement de club, etc...

Grappeline

Mais il faut souligner que l'USC est un club familial, convivial et qu'il y existe une bonne ambiance entre parents.

L'atmosphère est donc satisfaisante, qu'en est-il de l'infrastructure?

Anthony: malheureusement, nous sommes en retard sur ce point. Le terrain stabilisé est impratiquable, au détriment du beau terrain principal, ce qui devient vraiment problématique. Des échanges ont eu lieu avec la municipalité à ce sujet. En ce qui concerne le matériel, nous avons un responsable à l'USC, à qui on fournit la liste des besoins (trousse de pharmacie, équipements divers, ballons, cônes, etc...). Par ailleurs, une nouvelle gamme d'équipement vestimentaire sera remise à chaque licencié (enfant et éducateur) au début de la prochaine saison. Il comporte un T-shirt, un haut et un bas de survêtement et est renouvelé tous les 3 ou 4 ans.

Justement, pouvez-vous nous détailler la durée de la saison?

Anthony : elle débute mi-août et dure jusqu'à fin novembre, reprend de fin février jusqu'à fin mai. En gros, il y a à peu près 2,5 mois de pause hivernale et estivale.

Vous êtes donc occupé la majeure partie de l'année. Ou'est-ce qui vous motive?

Anthony : il est vrai que l'on investit beaucoup de son temps, mais c'est un réel plaisir d'accompagner les enfants dans leur progression, de les voir passer des paliers et s'épanouir.

C'est avec beaucoup d'admiration que j'ai écouté Anthony m'exposer le fonctionnement de l'école de football. Quel plaisir de constater qu'il existe encore des personnes bénévoles qui s'investissent sans compter pour la jeunesse. Nous leur souhaitons à tous de beaux succès sportifs. J'espère que vous n'hésiterez plus à vous arrêter sur le bord de la touche pour les supporter...

U7



U9



U11



U13



Entracte



Germaine Tillion (1907-2008)

Ethnologue, résistante et écrivaine née en Haute-Loire (en région Auvergne-Rhône-Alpes)

Germaine Tillion est entrée au Panthéon avec Jean Zay, Geneviève De Gaulle-Anthonioz (enterrée à Bossey-Haute Savoie) et Pierre Brossolette en 2015 sous le mandat présidentiel de François Hollande et selon sa volonté. C'est la troisième femme à entrer au Panthéon après Marie Curie et Sophie Berthelot, épouse de Marcellin Berthelot, chimiste. Germaine naît dans un bourg du Velay sur le plateau de la verte et ravissante Haute-Loire dominé par les ruines du château médiéval qui brûla accidentellement un soir de l'hiver 1698. G. Tillion est ainsi née le 30 mai 1907 à Allègre (Haute-Loire) d'un père magistrat et d'une mère écrivaine. Elle se tourne vers l'ethnologie, monte à Paris, collectionne les diplômes de l'Ecole pratique des Hautes Etudes à l'Ecole du Louvre. Puis elle se rend en Algérie, à quatre reprises, entre 1934 et 1940 pour étudier l'ethnie berbère des Chaouis dans les Aurès. De retour à Paris en 1940, au moment de la défaite, la jeune universitaire n'hésite pas à donner les papiers de sa famille dont les siens à une famille juive qui sera ainsi protégée jusqu'à la fin de la guerre.

Elle participe activement au réseau de résistance « Musée de l'homme » mais est arrêtée sur dénonciation. Elle écrit son premier ouvrage qui sera publié en 1988. Elle rédige aussi en secret une opérette. Profitant d'une hospitalisation et de complicités, elle échappe à un convoi en partance pour le camp de concentration de Mauthausen. Faisant suite à des transactions entre Himmler et le diplomate suédois Bernadotte, elle est de ceux de Ravensbrück (Allemagne) transportés en Suède et sauvés de l'holocauste.

A la Libération, Germaine Tillion participe à des enquêtes sur les crimes nazis puis reprend ses travaux d'ethnologie dans les Aurès. Lorsqu'éclate la guerre d'Algérie en 1954, elle se mobilise et y crée des centres sociaux. Elle dénonce tout autant les attentats aveugles du FLN que la torture pratiquée par les paras et tente de jouer les médiatrices.

Revenue dans l'Hexagone, elle multiplie les interventions, les écrits et les livres (essai « le Harem et les Cousins » paru en 1966). Elle ne réalise pas moins de vingt missions scientifiques au Maghreb, dénonce les camps de concentration et étudie l'asservissement des femmes.

En 1999 elle reçoit la grand-croix de la Légion d'honneur. Elle décède le 19 avril 2008 à près de 101 ans à Saint-Mandé (Val de Marne). Elle laisse une parole forte ; « L'asservissement ne dégrade pas seulement l'être qui en est la victime, mais celui qui la pratique ». Bravo Madame Tillion, vous qui fûtes une formidable ethnologue, résistante et écrivaine, qui étudia le monde méditerranéen et l'islam, dénonça la torture et les camps de la mort.

PS : Pour l'histoire locale du Pays de Gex, Hubert Bertrand, maire de Saint-Genis-Pouilly, a baptisé une rue de sa commune, près du lycée international, rue Germaine Tillion.

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien

Vie associative

Union Sportive de Challex



Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,

Pour la vogue de septembre, cette année, nous organisons nos fameuses Olympiades.

Il nous faut minimum 6 personnes par équipe, au maximum 8 personnes.

Vous êtes tous conviés : associations, quartier, voisins, amis ...

Nous comptons sur vous pour s'amuser pour cet évènement!

Il vous suffit juste de faire une pancarte au nom de votre équipe.

Pour les inscriptions, veuillez nous contacter au plus vite afin que nous puissions nous organiser :

Chloé Charvet

06 09 88 27 55

Chloe.charvet0808@gmail.com

Les Petites Scènes



Les Petites Scènes se sont invitées à Broadway! Nos élèves ont revisité le Soldat Rose, Mary Poppins, le Roi Lion, le Fantôme de l'Opéra, les Blues Brothers et Grease.

Des jeunes comédiens déchaînés, un public survolté et une salle surchauffée ont été les ingrédients d'un spectacle dynamique et drôle.

Un grand merci à nos profs toujours plus créatifs, à nos régisseurs toujours plus inventifs et à nos élèves toujours plus enthousiastes!

« Nous voulons de la vie au théâtre, et du théâtre dans la vie ! »

Les Petites Scènes



Le Soldat Rose



Le Fantôme de l'Opéra et Grease 2 ci-dessous



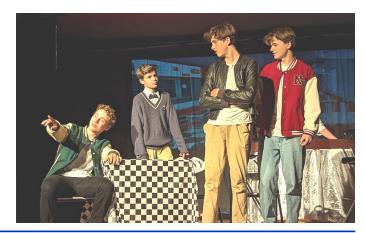


Marie Poppins et Blues Brothers ci-dessous





Le Roi Lion et Grease 1 ci-dessous



Poivre & Sel

Powe Sel :: Challex

Notre rencontre de juin, à Pré-Bouillet, nous a permis de respirer l'air frais des hauteurs, d'apprécier les grillades et le buffet richement fourni par nos membres et pour certains d'en profiter pour chanter ou danser.





Notre prochaine rencontre mensuelle nous fera passer la frontière; nous nous retrouverons au bord de l'Allondon à Malval (Dardagny), le mardi 11 juillet.

Rendez-vous pour le co-voiturage à 10h 15 sur le parking de la Salle Jean-Antoine Lépine.

Inscriptions d'ici au 06.07.23, auprès de Claudine Bosteels : claudine.bosteels@gmail.com

Une nouveauté, dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de Poivre & Sel:

Nous voulons associer tous les Challaisiens et leurs amis, à notre

PIQUE-NIQUE CANADIEN, le samedi 5 août, sous la Halle de 11h00 à 16h00

Vous désirez nous faire découvrir votre véhicule ancien ou spécial (à 2 ou à 4 roues)?

Venez l'exposer avec les nôtres et nous vous offrirons le verre de l'amitié.

Renseignements auprès de Françoise Sudan 04 50 56 43 78 ou f.sudan@hotmail.com

Une autre surprise vous attend dans le cadre de ce $10^{\text{ème}}$ anniversaire :

Goûter dansant le dimanche 17 septembre salle Jean-Antoine Lépine

Des informations précises vous seront fournies dans le Petit Challaisien de septembre.

Bon été à tous!

Pour Poivre & Sel Eliane Dallemagne Présidente 04 50 56 31 30 dallemagne.eliane@gmail.com



Association jeunes, loisirs et culture

ATELIER DE DESSIN ET DE PEINTURE AJLC

LES JEUDIS à LA MAISON DES SOCIÉTÉS DE CHALLEX

AVEC LUDMILA BEYER à

17h enfants de 5 à 7 ans......300€ 18h enfants de 8 à 11 ans......300€ 19h-20h30 ados......375€ Contacts: 06 16 06 33 99 ou lubeyer@yahoo.fr

























Bibliothèque municipale Point Virgule



Nos nouveautés de juillet

Romans adultes

- « Le héros de Berlin » Léo MAXIM
- « Le défi de Jérusalem » Marc-Emmanuel SCHMITT
- « Et c'est ainsi que nous vivrons » Douglas KENNE-DY
- « Le soldat désaccordé » Gilles MARCHAND

Romans policiers

« Sur la dalle » - Fred VARGAS

Romans jeunesse

« Nico, même pas cap ! » - HUBER/FALLER – adapté aux dyslexiques

Bandes dessinées jeunesse

- « Foudre à gratter » les petits mythos T1 LARBIER/ ARMOURIQ
- « Le feu de l'amour » les pompiers T3 STEDOC/ CAZENOVE
- « Pot au feu » les pompiers T4 STEDOC/ CAZENOVE
- « Brume » T1 PELISSIER/HINDER
- « Universelles » Elles T2 KID TOUSSSAINT
- « Les cahiers d'Esther 17 ans » Ryad SATTOUF

Ryad SATTOUF, auteur de bande dessinée et réalisateur, né e 1978, a reçu le grand prix du jury lors du 50 de festival d'Angoulême, en 2023. L'occasion pour chaque lecteur.trice de (re)découvrir certaines séries telles que « l'arabe du futur », série en 6 tomes, qui relate l'enfance de l'auteur en Libye et en Syrie. Ou les « cahiers d'Esther » qui raconte la vie quotidienne d'une jeune fille, de ses 9 ans jusqu'à ses 17 ans.

Manga

« Rave » - T16 et T23 - Mashima HIRO

La bibliothèque sera ouverte les mercredis uniquement en juillet :

Les 12, 19 et 26 juillet. Elle sera fermée en août

Réouverture le mercredi 6 septembre

Toute l'équipe vous souhaite un bel été de détente et de lecture.

La Grappe





Groupe histoire locale



Contact: G. Dallemagne 0450591037 dallemagne.georges@wanadoo.fr

Après vous avoir présenté des chants symboliques de la seconde Guerre Mondiale, nous vous évoquons la mémoire des combattants issus de l'Afrique.

Ne les oublions pas.

Les soldats issus de l'Afrique ont participé à tous les conflits notamment 1914-1918, 1939-1945. Ils ont servi dans les unités de Tirailleurs, Goumiers, Zouaves, Légion, Spahis, relevant ou non de l'armée d'Afrique ou de l'infanterie coloniale. Leur conduite courageuse a été reconnue par de nombreuses décorations individuelles et collectives (leurs régiments sont les plus décorés de l'armée française).

Souvenir personnel: « Pendant la guerre d'Algérie nous avions invité les anciens combattants des villages kabyles du secteur couvert par la 1° compagnie du 6° Bataillon de Chasseurs Alpins, à la cérémonie du 11 novembre 1960 : ce jour-là ils sont venus magnifiques

dans leur gandoura (burnous) banche, la poitrine couverte de médailles (Médaille militaire, Croix de guerre, ...) et nous avaient raconté leurs campagnes de France, de Provence, d'Italie, d'Orient... . Mais, menacés par le FLN, ils ne sont jamais plus revenus.

Georges Dallemagne

Le chant des africains version 1943

Nous étions au fond de l'Afrique, Gardiens jaloux de nos couleurs, Quand sous un soleil magnifique A retenti ce cri vainqueur : En avant! En avant! En avant!

Refrain

C'est nous les Africains Oui revenons de loin, Nous venons des colonies Pour sauver la Patrie (pour défendre le pays) Nous avons tout quitté Parents, gourbis, foyers Et nous gardons au cœur Une invincible ardeur Car nous voulons porter haut et fier Le beau drapeau de notre France entière Et si quelqu'un venait à y toucher, Nous serions là pour mourir à ses pieds Battez tambours, à nos amours, Pour le Pays, pour la Patrie, mourir au loin C'est nous les Africains!







Motards challaisiens Les Corbeaux



1ère sortie avec un temps mitigé, petite balade de Challex à Chaley vers Hauteville. Parcours dans le Jura en passant par le Plateau du Rotord.





Les balades suivantes ont été faites :

le 10.06 : tour du Jura pour finir à Ornex pour la journée Vintage Rock au OG.

Les 17 et 18.06 : Donat en Italie vers Aoste en faisant le tour du Mont Blanc.

Prochaines balades : le 15.07, le Cirque de St Même dans la Chartreuse, le 26.08, les cascades du Hérisson et le 16.09, Gruyère

Pour les personnes intéressées de rejoindre le groupe, vous pouvez contacter Mme Blazer Beltran au 0684057341

Il n'y a pas d'inscription, seulement un groupe WhatsApp, ce n'est pas une association.







Association Gymnastique de Challex



Assemblée Générale

Le comité de l'Association de Gymnastique de Challex remercie les adhérents qui ont assisté à l'Assemblée Générale déroulée le mercredi 5 juillet, ainsi qu'à tous les adhérents qui ont laissé un pouvoir pour que l'Assemblée puisse être validée. Merci aussi aux membres de la Mairie pour sa participation à cette Assemblée ainsi que pour leur soutien.

Le buffet apéritif proposé à l'issue de l'Assemblée a permis aux présents de partager un verre d'amitié "sportif".

Fin de saison 2022/2023

Les cours prendront leur pause estivale dès le 8 juillet avec les vacances scolaires. Il sera temps de faire une pause relax!



ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

DE CHALLEX

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2023/2024

INFORMATIONS GENERALES

- Les cours ont lieu à la Salle la Challaisienne, en face de la Mairie.
- Les cours suivent l'année scolaire, s'arrêtent pendant les vacances de Noel mais continuent toutes les 1ères semaines de vacances.
- Toute inscription définitive comprend une couverture accident de base.
- La souscription à la garantie d'assurance IA Sport+ est optionnelle et les frais sont à la charge de l'adhérent.
- Un certificat médical d'aptitude au sport OBLIGATOIRE vous sera demandé tous les 3 ans.
- Pour votre sécurité, le port de baskets est obligatoire.
- 1 cour d'essai gratuit

INSCRIPTIONS SAISON 2023/2024

Les inscriptions auront lieu courant Juin avant la fin des cours pour les membres 2022/2023 et par mail en juillet/Aout pour les nouveaux membres Vous pouvez régler par chèque (bénéficiaire Association Gym Challex), par virement (voir RIB à la fin du document) ou en espèces. Atten changement de RIB pour l'Association

Attention : les cours ont des places limitées, ne tardez pas !

L'Association Gym CHALLEX se réserve le droit de refuser les inscriptions une fois que le nombre maximum de pratiquants est atteint.

HORAIRES DES COURS 2023/2024

La reprise des cours aura lieu le lundi 4 septembre 2023

Lundi	18h00-18h30	Cardio Hiit
	18h30-19h30	Zumba
	19h30-20h30	Gym cardio
mercredi	9h-10h	Gym douce
	10h-11h	Renforcement Musculaire
	11h-12h	Zumba Kids 6-11 ans
	18h-19h	Zumba Step
	19h-20h	Gym cardio
	20H - 20H45	Pilates
vendredi	9h-10h	Gym douce
	10h-11h	Gym Cardio

Cours pendant les vacances:

Vacances Toussaint: 1ère semaine

pas de cours Vacances Noel:

1ère semaine 1ère semaine Vacances Pâques : Vacances Février :

Pour toute information complémentaire

Contactez-nous par mail: ⊠ gym.challex@gmail.com

NFORMATIONS D'INSCRIPTION Nom :

Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Tél.:
E Sail :

Je m'inscris aux cours suivants (cochez):

Rentrée	L'année	
Gym Cardio ou Senior 1h	h 115€	
Gym Cardio ou Senior 2h	h 130 €	
Gym Cardio ou senior 3h	h 150€	
Gym Cardio/senior 4h	170€	
Gym Cardio/senior 5h	200 €	
Zumba	160€	
Zumba-Step	160€	
Cardio Hit	120 €	
Renforcement Musculaire	re 130€	
Zumba Kids 6-11 ans	130 €	
Pilates	160€	
Tous les cours	450 €	

Pour ajouter un cours en plus prévoir en supplément la moitié du 2ème

Le cours le plus cher + la moitié du 2eme : zumba 160€ + zumba-step 80€ : 240€

JE M'INSCRIS AUX JOURS DES COURS SUIVANT A COCHER

(obligatoire)

présence que vous aurez choisis afin que nous puissions Nous vous demandons de vous inscrire pour les jours de gérer les effectifs par cours à ne pas dépasser.

Jours Définitif pour l'année

Rib Crédit Mutuel:

BIC: CMCIFR2A

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE DE CHALLEX

Date

Signature

Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

9h00-12h30 Lundi fermée Mardi 9h00-12h30 14h00-19h00 Mercredi 9h00-12h30 fermée 9h00-12h30 14h00-19h00 Ieudi Vendredi 9h00-12h30 fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires:

Mercredi 16h00-19h00 Vendredi 16h00-19h00

18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90

L'Auberge est ouverte tous les jours de 11h00 à 21h30. Fermeture le mercredi.

Le restaurant sert de 12h00 à 13h45 et le soir de 19h00 à 21h30, le bar reste ouvert toute la journée avec la

carte des glaces jusqu'à 20h00.

Pizzas à emporter tous les soirs sauf le mercredi.

Boulangerie et Point Poste « La Miette »

04 50 42 74 22

Lundi: fermé Mardi: 6h00-12h30 Mercredi: 6h00-12h30 6h00-12h30 Ieudi: Vendredi: 6h00-12h30

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h00

Heure limite de dépôt du courrier : 11h30 du mardi au samedi inclus

Inspection de l'éducation nationale Circonscription du Pays de Gex

04 50 40 76 60

Ecole: 04 50 56 44 32 **Garderie**: 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen

08 92 70 10 74

Transport à la demande

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

SIEA: Service Client: 04 74 45 09 07 Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

La Maison des Services Public Pays de Gex Agglo

Pour faciliter vos démarches 167 rue de Genève 01170 Gex Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC: Centre Local d'Information et Coordination

gérontologique : 04 50 41 04 04

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et

faites votre choix

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de

14h00 à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement) 04 85 29 20 00

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri,

compostage ou anomalie: 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com **Déchetterie de Péron** : 04 50 59 14 64

(attention, badge obligatoire)

Horaires d'été de mars à octobre inclus

Lundi - vendredi 8h30-11h55 et 13h45-17h55

Samedi 8h30-17h55 Dimanche 9h00-11h55

Fermée les jours fériés

Recyclage: www.sivalor.org

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly: 04 50 42 09 41

Allo encombrants: 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs: 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan):

04 50 28 20 50

Horaires magasin:

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30 Samedi 8h45-14h15

Dépôt marchandises :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Caisse Primaire d'Assurance Maladie: 3646 Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10

Memento

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51 290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

• Horaires boutique

Mardi 14h30-17h30

Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Jeudi 14h00-17h30

Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Samedi 9h00-17h30

Horaires dépôt

Lundi 13h30-17h30

Mardi-vendredi: 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Samedi 9h00-17h30

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)

117 rue des Chenaillettes

01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi 9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112

SAMU - urgences médicales-médecin de garde: 15

Pompiers: 18

SAMU – urgences sociales : 115 **Pharmacies de garde** : 3237

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes: 3919

Enfance en danger : 119 Hébergement d'urgence : 115 http://challex.info/urgence

Centre antipoison (Lyon): 04 72 11 69 11

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois (Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65 Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11 Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex 160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38 Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après

appel au centre 15

SOS ANIMAUX . 04.50.41.74.80

 $https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere\\ -pays-de-gex.html$

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 00 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National

09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la

mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants

(tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...):

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun/ven.8h00-12h0014h00-19h30Samedi9h00-12h0015h00-19h00Dimanche et jours fériés10h00-12h00

Le Petit Challaisien est publié par la commune de

Challex.

Directeur de publication : Madame le Maire

Rédaction: Commission Communication / Comité de

lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex) Distribution : Service de la commune

Tirage: 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de

la commune www.challex.fr

Crédits photos

Couverture : Jean-Luc Altherr Page 13 : Association USC Page 15 : Claire Chombeau Page 16 : Françoise Sudan Page 17/18 : Ludmilla Beyer Page 20 : Evelyne Thiault

Pour plus d'informations sur la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la municipalité : www.challex.fr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de septembre, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr
au plus tard le:

Mercredi 15 août